

Séance 3 : La vie des esclaves dans les plantations

Correction

PBQ : Comment vivaient les esclaves dans une plantation aux Antilles ?

Vocabulaire | **Code noir, Colonie, Esclave, Maître, Marron, Plantation**

Vous vivez à la fin du XVIII^e siècle et vous êtes membre de la Société des amis des Noirs. Durant votre séjour aux Antilles françaises vous visitez une plantation où sont employés de nombreux esclaves

A votre retour, vous racontez à vos amis ce que vous avez vu dans cette plantation.

Travail de mutualisation

Equipe 1 : Décrire l'organisation de la plantation

La maison du maître trône sur un promontoire permettant de surveiller la plantation. Le domaine est divisé en trois ensembles : une partie destinée à la culture (ici, la canne à sucre) une autre au pâturage pour les animaux employés comme force de travail, une troisième pour les cultures vivrières destinées à nourrir les esclaves (parfois, elles sont cultivées dans des jardins attenants aux cases).

Les esclaves sont logés ensemble dans des cases sommaires de part et d'autre d'une rue (rue « case-nègre »).

Equipe 2 : Présenter les lois qui encadrent la vie des esclaves

« L'esclave fugitif [...] aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule. Et s'il récidive, il aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule. »

À côté des articles extrêmement sévères, d'autres cherchent à prévenir les dérives de certains maîtres, comme l'article 27 qui demande à ce que les esclaves infirmes continuent à être entretenus par les maîtres où l'interdiction faite au maître de torturer ou de mutiler son esclave (en dehors des cas prévus).

Cela ne relativise en rien la dureté des conditions d'esclaves, et bien au contraire, permet de prouver que ce type de comportements existait.

Equipe 3 : Expliquer la vie quotidienne des esclaves

La vie des esclaves dans les plantations est épuisante, tout entière dédiée au travail. Si certains sont employés comme esclaves domestiques (femme de ménage, nourrice...) la plupart travaillent dans les champs et risquent le fouet à la moindre défaillance.

En dehors des temps de travail, les esclaves sont logés dans des cases sommaires et humides. Ils ne possèdent presque rien.

Les esclaves sont à peine protégés par la loi (le Code noir pour les colonies françaises) et les maîtres disposent d'un pouvoir presque total sur eux.

Chers amis, je vais vous raconter ce que j'ai découvert lors de mon voyage dans les colonies françaises en mer des Caraïbes.

Quand je suis arrivé en Martinique dans la plantation de M. Dupont (maître des lieux) sa maison trônait sur un promontoire ce qui lui permettait de surveiller la plantation et les allées venues de ces pauvres esclaves. Ce domaine était bien organisé. Une partie était réservée à la culture des plantes tropicales (ici, la canne à sucre), une autre aux pâturages pour les animaux qui travaillaient dans les champs et enfin un troisième espace destiné aux cultures vivrières qui servaient à nourrir les esclaves. Elles sont très éloignées des cases, sûrement pour que nos amis ne puissent pas se servir à leur faim. Je pense même que les animaux étaient mieux traités et alimentés que ces courageux travailleurs.

En voyant autant d'hommes noirs sur les lieux, je me suis adressé à M. Durant le Commandeur de la plantation pour en savoir d'avantage sur les conditions de travail de ces hommes qui me paraissaient épuisés. Je lui ai demandé comment les esclaves pouvaient supporter de telles conditions. Alors, il a brandit un livre nommé Code noir pour me prouver que ce que je voyais était normal car depuis 1685 des règles permettent aux maîtres d'utiliser cette main d'œuvre une fois achetée sur le marché aux esclaves. Sachez que le maître a le droit de vie et de mort sur eux. C'est horrible ! Selon celui-ci, « l'esclave fugitif appelé aussi Marron peut se retrouver avec les oreilles coupées et marqué d'une fleur de lys sur une épaule » pour mieux identifier les rebelles. Pour se donner bonne conscience, il me fait remarquer que les esclaves sont protégés des dérives de leurs maîtres, comme l'article 27 qui demande à ce que les esclaves infirmes continuent d'être entretenus par les maîtres, que de bonté de leur part ! En réalité, quand on sait que l'espérance de vie de nos amis n'est que de 10 années, ils ne doivent pas couter très cher à leur maître.

Enfin, je suis allé rendre visite à nos amis dans la partie qui leur est réservée. Là vous ne pouvez même pas imaginer dans quelles conditions ils vivent : des cases sommaires de part et d'autre d'une rue appelée « rue case-nègre », original non ? Quel

manque de considération pour ces hommes et femmes qui travaillent dur dans cette plantation. Elles sont sombres, humides et meublées très sommairement. Elles sont éloignées de la maison du maître, en partie à cause des risques d'incendie qui pourraient se propager des cases à l'habitation du maître. M. Dupont pense à tout pour le bien-être de sa famille. Soyons sérieux, il ne souhaite pas que ses enfants côtoient ceux de ces esclaves, tout simplement.

En parlant, avec l'un d'entre eux, là encore mes amis, je ne m'attendais pas à autant de cruauté de la part d'un peuple qui se dit « civilisé ». Le numéro 102, et oui nos amis n'ont plus d'identité, ils deviennent des numéros, incroyable. J'apprends donc qu'on leur demande de travailler du lever au coucher du soleil avec une pause de deux heures pour le repas et non pour se reposer. Il m'avoue que la semaine dernière, il a été fouetté par le contremaître car il s'était coupé avec une machette. Le contre maître l'accusait de l'avoir fait exprès pour pouvoir s'échapper. Horrible toutes ces blessures sur son dos.

Voilà ce que vivent nos amis dans nos colonies, nous devrions nous priver de tous ces produits tropicaux comme le sucre ou le chocolat car c'est à ce prix que nous en avons en Europe.